



AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS PROPRES

Dans sa séance du 22 Octobre 2009, le Conseil d'Administration agissant en vertu d'une délégation consentie par la 17^{ième} résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 7 Mai 2008, a décidé de réduire le capital par annulation de 210.879 actions propres.

A l'issue de cette opération, le capital social est de 68.981.708 euros divisé en 17.245.427 actions de 4 € de valeur nominale.

Ce dernier chiffre ne tient pas compte des créations d'actions consécutives à la levée d'options de souscription d'actions réalisées durant l'exercice 2009 (38.720 à fin Septembre 2009), qui seront constatées par le Président Directeur Général, courant Janvier 2010.

Fait à Nanterre,
Le 23 Octobre 2009